

SOMMAIRE

Les décisions du conseil municipal P 2

Travaux effectués par les services de la commune P 4

Samett P 5

Vie Locale...Associations P 6

Manifestations P 9

Vie locale... A l'Honneur P 11

Dans un monde qui bouge et dont les dirigeants changent, dans une intercommunalité qui est encore instable pour notre commune, je crois nécessaire de faire le point. Comment va Talloires Montmin ? Les fondamentaux sont – ils bien orientés ? La prévention est-elle bien réalisée ? Comment envisager l'avenir ?

D'abord un point de ce qui a été fait au cours de l'année 2016 :

Dans les bâtiments :

- Le hangar à sel de Vérel a été terminé, il ne reste qu'à habiller le mur,
- De même pour le hangar de la dameuse au pied des pistes de ski
- Le toit de la maison d'Angon est pratiquement terminé.
- La salle de l'école de Saint Germain a été refaite et sert pour les associations (à noter le travail astucieux et remarquable de notre équipe « travaux » qui a permis une belle réalisation et des économies)
- La remise en état du point I à la Forclaz
- L'Accessibilité de la Mairie de Talloires
- La façades et volets de la maison de la plongée
- Le toit d'un chalet de Talloires espace lac
- Les WC publics à Talloires bourg et Perroix (où un toit et des haies doivent être installés)
- Travaux d'entretien dans le bâtiment du Chamois

Pour la voirie :

- Le mur du parking du Chamois
- La route de Ponnay, de concert avec la CCT, suite à un dégât des eaux pluviales

Des projets engagés : chemin des Granges, abri bus pour les Granges et le Villard, mur du cimetière de Montmin, toit de la Cure de Talloires

Nous sommes une commune touristique et donc nous faisons des investissements pour mieux accueillir :

- Les tennis et le chalet d'accueil ont été refaits à la satisfaction des joueurs
- Le mise en place des panneaux touristiques sur la partie Montmin
- Le rachat du fonds de commerce du Chamois

Des investissements divers :

- vélos électriques pour la police municipale
- site internet de la Mairie
- petit matériel

Des études ont été réalisées ou lancées

- PPRN
- étude de l'aménagement du col de la Forclaz
- Le PLU pour la partie Talloires de la commune : le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été discuté en conseil municipal et lors d'une réunion publique. Le PLU doit être arrêté et approuvé ensuite. Ces 2 dernières phases seront votées par le Grand Annecy qui a la compétence en matière de PLU depuis le premier janvier dernier.

Pour Montmin : cette partie de la commune ne fait plus partie du PLU de la CCSLA au moment de son approbation.

EDITO DU MAIRE TALLOIRES MONTMIN AN 1

Ceci me permet une transition facile vers le sujet de l'intercommunalité.

Je dois dire que l'on a l'impression d'être dans le vague, le flou. Un arrêté du Préfet du mois de juin nous range dans le grand Annecy.

Le conseil constitutionnel nous a donné raison sur le principe de la libre administration des communes.

Nous nous retrouvons donc devant le Tribunal Administratif qui a abrogé l'arrêté du Préfet. De plus la nouvelle loi, conforme à ce que demande le Conseil Constitutionnel n'est pas là. Et donc jusqu'au prochain épisode nous sommes à cheval sur les deux intercommunalités : Annecy et les Sources du Lac d'Annecy. Il faut à nouveau que le conseil se prononce et comme les services de l'Etat n'ont pas changé d'avis je crains bien que nous n'ayons plus qu'à les suivre.

J'ai personnellement l'impression que l'administration préfectorale a cherché à gagner du temps afin que nous soyons bien ancrés à Annecy et qu'un retour en arrière ne soit plus raisonnablement possible et je crains bien que ce soit la situation actuelle. Si tel est le cas nous devons faire contre mauvaise fortune bon cœur et nous nous attellerons au travail pour défendre notre territoire.

Un souci majeur avec la création de la commune nouvelle les effectifs scolaires sont comptabilisés pour l'ensemble de la commune et l'effectif faible de l'école de Montmin impose la fermeture d'une classe sur la commune. Décision lourde à prendre : fermer l'école de Montmin ou fermer une classe de Talloires avec le risque de nous retrouver devant le même problème l'an prochain. Cette question préoccupe gravement vos élus.

Enfin je vous parle d'Euros.

Notre situation financière n'est pas mauvaise, elle est même plutôt bonne. Deux raisons à cela :

- ✓ Le fait que nous soyons une commune nouvelle ce qui fait que nous n'avons pas eu de baisse des dotations de l'Etat comme les autres communes et même nous avons bénéficié d'un bonus de 5% pour ces dotations
- ✓ L'issue devant la cour d'appel de Grenoble du conflit avec les héritiers de Monsieur Carle. Ceux-ci ont été condamnés à nous reverser environ 2.2 millions d'euros, hors les intérêts. Un recours en cassation des héritiers est toujours possible.

Donc cette situation saine permettra :

De ne pas bouger la fiscalité, c'est ce que je proposerai au conseil municipal

Des investissements : nous avons des projets

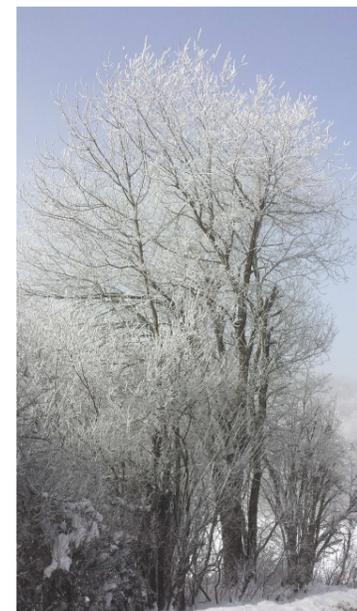
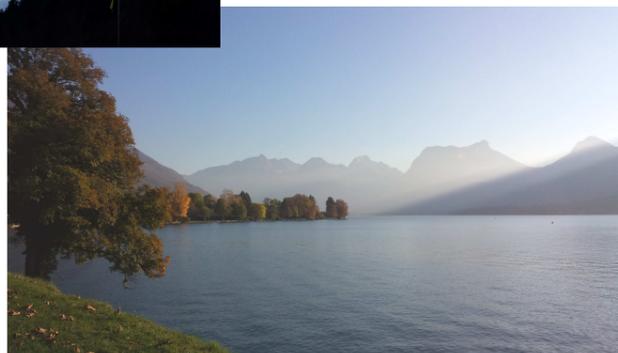
- reconditionnement de la Savoyarde
- aménagement du Clos du Moine (résidence sénior ou logements)
- aménagement du Col de la Forclaz
- mise en place des mesures de protection préconisées par le PPRN à la Conche et aux Esserts

Enfin, je pense qu'une commune doit toujours réfléchir sur l'avenir et je citerais :

- devenir de Talloires Espace Lac
- résidence sénior : intérêt pour redensifier le centre bourg
- ferme communale à Montmin, dossier cher à Robert Tugend

Je terminerai en vous rappelant que sur les projets d'aménagements nous comptons sur votre avis, votre participation aux réunions qui seront organisées en particulier pour le PLU, l'aménagement du col de la Forclaz, le Clos du Moine etc...

Jean FAVROT





COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

Les comptes rendus détaillés peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet



Conseil municipal 22 septembre 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** trois délégués titulaires supplémentaires du conseil municipal pour représenter la commune de Talloires-Montmin au SIVU « les Hauts du Lac », comme suit :

Monsieur Robert TUGEND,
Madame Evelyne DURET,
Madame Chantal VAUTIER.

Adhésion au processus de certification PEFC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
le Conseil Municipal décide,

- **D'adhérer**, pour une durée de 5 années, à compter du 1^{er} janvier 2017, à la Politique de Qualité de la Gestion Durable définie par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- **De signer et respecter** le cahier des charges national du propriétaire forestier en vigueur ;
- **D'accepter et de faciliter** la mission du certificateur et/ou de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes étant amenés à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion et les autoriser à cet effet, à titre confidentiel, à consulter le document de gestion durable attaché à la forêt communale ;
- **De respecter les règles** d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- **De s'engager** à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas d'écart des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- **D'accepter**, qu'en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui seraient demandées, d'être exclus du système de certification PEFC ;
- **De s'engager à respecter** le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune
- **De signaler** toute modification concernant la forêt de la commune ;
- **De s'engager** à honorer une contribution financière à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **D'autoriser** le Maire à accomplir et signer les formalités nécessaires au renouvellement de cette adhésion.



- **FIXE** les taux d'abattement pour la taxe d'habitation comme suit :
Abattement obligatoire pour charges de famille (art 1411 al. I et II 1) :
10 % pour chacune des deux premières personnes à charge
15 % pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge
Abattement général à la base: **15 %** (art 1411 al. II 2)
Abattement spécial à la base : **5 %** (art 1411 al. II 3)
Abattement spécial à la base pour les personnes handicapées ou invalides : **10 %** (art 1411 al. II 3 bis)

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

- **AUTORISE** le Maire à finaliser et signer la convention de subventionnement avec la caisse des dépôts et des consignations, agissant pour le compte de l'Etat dans le cadre du projet France Très Haut Débit, et prendre toute les mesures d'application nécessaires.

- **DECIDE** la réalisation d'une étude paysagère et urbaine de définition pré-opérationnelle pour la requalification et l'aménagement du Col de la Forclaz, confiée au groupement territoires, pour un montant total estimé à 17 540 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et signer tous les documents relatifs.

- **APPROUVE** le dossier de demande de classement en station de tourisme annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le classement en station de tourisme.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajouter toute pièce utile qui pourrait notamment être demandée par les services instructeurs, tel que le PLUi de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy une fois adopté, sous réserve de préserver l'économie générale du dossier.

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/11/2016 au service administratif.



Conseil municipal 29 septembre 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget général présentée ci-dessous.

Article		Dépenses	Recettes
	Investissement		
2031	Etudes	+ 45 000,00	
2315	Installation matériel	- 45 000,00	
	TOTAL investissement	0	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions nécessaires à la réalisation des travaux de protection des habitations du secteur de « La Conche ».

- **DECIDE** de prolonger la concession du bâtiment L'Abri-Côtier » pour une durée d'une année à compter du 01/11/2016 avec la SARL CEVIR.

- **DECIDE** de prolonger la concession concernant le bâtiment « La SAVOYARDE » pour une durée d'une année à compter du 01/11/2016 avec la société CARPE DIEM.

- **DECIDE** du principe de déléguer l'exploitation du domaine skiable de Montmin sous la forme d'une délégation de service public, pour laquelle une mise en concurrence est nécessaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à préparer l'ensemble du dossier relatif, afin de lancer cette procédure lors du prochain conseil municipal.

- **DECIDE** la réalisation du projet tel que présenté par le cabinet DAVIET de renouvellement du réseau d'eau potable dans le secteur de Balmettes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'opération et à solliciter une aide financière auprès du département



Conseil municipal 27 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du débat mené au sein du conseil sur les orientations sur le PADD concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

- **PREND ACTE** que le Maire va recueillir l'avis de l'autorité organisatrice de la mobilité sur les orientations du PADD conformément au L153-13 du code l'urbanisme.

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 96 pour une superficie totale de 833 m² pour un prix total de 8 000 €, soit le 9,60 € le m².

- **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif nécessaire y compris notarié, pour effectuer cette acquisition.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **DECIDE** que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.

- **DECIDE** la réfection de la route de Ponnay;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'opération et signer tous les documents relatifs ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, tant en dépenses qu'en recettes.

- **APPROUVE** l'acquisition du fonds de commerce du refuge du Chamois à Montmin au prix de 76 000 €.

- **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif nécessaire y compris notarié, pour effectuer cette acquisition.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **DECIDE** que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.





COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

Les comptes rendus détaillés peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet



Conseil municipal 27 octobre 2016

... Suite...

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune,

- **AUTORISE** le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet et à prendre toute décision, signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

- **REDIT** sa décision de confier, dès le 1^{er} janvier 2017 et pour 4 années tacitement reconductibles, la compétence optionnelle « éclairage public », selon l'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation, elle-même se déclinant en deux niveaux de services Optimal (intervention préventive) ou Basic (intervention curative), comprenant l'investissement et l'exploitation ;

- **DECIDE** que le niveau de service choisi est une intervention dite « Optimal » ou préventive ;

- **PRECISE** que ce transfert est néanmoins conditionné au résultat de la consultation et à un tarif de 30€ TTC par point lumineux. Tarif au-delà duquel sera révoqué le transfert de compétence par la commune.

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « IRVE mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, pour l'ensemble de la commune nouvelle.

- **ADOpte** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le bureau du SYANE en date du 12 mars 2015.

- **S'ENGAGE** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.



- **S'ENGAGE** à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.

- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

- **DECIDE** de ne pas transférer la compétence optionnelle gaz naturel au SYANE, pour l'ensemble de la commune nouvelle.

- **DIT** que cette décision vaut retrait du transfert de compétence pour la commune historique de Montmin.

- **DEMANDE** au SYANE de prendre une délibération concordante.

- **DECIDE** de l'adhésion à un groupement de commande, pour l'achat d'électricité et services associés à compter du 01/01/2016, tel que proposé par le SYANE 74.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention constitutive de ce groupement



Conseil municipal 27 octobre 2016

... Suite...

- **DECIDE et CONFIRME** la perception de ladite Taxe par le SYANE en lieu et place de la commune, sans délai autre que légal ;

- **APPROUVE** le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TFCFE) perçue sur le territoire de la commune nouvelle.

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n° 03 du budget général présentée ci-dessous.

Article		Dépenses	Recettes
	Investissement		
2111	Terrains nus	+ 15 000,00	
2138	Autres constructions	+ 90 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage	- 105 000,00	
	TOTAL investissement	0	0
	Fonctionnement		
615231	Entretien et réparations des voies	32 187,12	
758	Produits divers de gestion courante		32 187,12
	TOTAL fonctionnement	32 187,12	32 187,12

Conseil municipal 3 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'économie générale des documents de la consultation concernant le domaine skiable de la Forclaz

- **CHARGE** le Maire de lancer la consultation selon la procédure légale et en considération des éléments évoqués en séance publique du conseil.

Délégation de service public : Modification de la composition de la commission d'ouverture des plis pour le domaine skiable de la Forclaz de Montmin

- **ELIT et DESIGNE** les membres de la commission d'ouverture des plis comme suit :

Président : Jean FAVROT, Maire
Membres titulaires : Alain CARRERA
Sylvie DESBIOLLES
José TRIGANCE
Membres suppléants : Daniel BOA
Evelyne DURET
Ludovic LAFLEUR

- **APPROUVE** la proposition de coupe pour 2016 telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

- **DESTINE** le produit des coupes de ladite parcelle à l'affouage.

- **DECIDE** que les bois d'affouage seront délivrés sur pied.

- **DESIGNE** comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Daniel BOA
- Monsieur Alain CARRERA
- Monsieur Marcel MANIGLIER

- **S'ENGAGE** à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois.

- **FIXE** le montant de la taxe d'affouage à titre gratuit.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE TALLOIRES POUR LA RENTREE 2017 : LES MARDIS 7, 14, 21 ET 28 MARS



Inscrivez en Mairie votre enfant né en 2014 pour sa rentrée en Petite Section de Maternelle.

Munissez-vous du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

Un certificat d'inscription à présenter à l'école vous sera délivré.

L'admission devra être ensuite enregistrée à l'école par la Directrice.

MERCI DE TELEPHONER AU **04 50 60 73 45** POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS.

A bientôt.



La Directrice, Madame FAURE

Vœux du Maire



Le 7 janvier 2017, monsieur le Maire et le conseil municipal de Talloires-Montmin recevaient les habitants de la commune pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

A cette occasion, Jean Christophe et Adrien, avaient uni leurs talents pour présenter un buffet succulent. Que ce soit le salé ou le sucré, tout avait été confectionné par leurs soins. Les convives ont ainsi pu apprécier la cuisine de nos deux employés qui régalaient tout au long de l'année les enfants du restaurant scolaire.

Christine BOUVIER,
Adjoint au Maire.



Un **GRAND MERCI** à Marie-Claire **DEMAISON** qui a fait valoir ses droits à la retraite.
Bienvenue à Hélène RUDAZ, sa remplaçante, agent d'accueil.

Travaux effectués sur la commune

Services techniques communaux

Voici une liste non exhaustive des différentes tâches effectuées durant cette saison par nos services :

- nettoyage des villages
- taille / élagage des arbres
- déneigement
- le ramassage des poubelles publiques tous les vendredis
- aide aux manifestations
- entretien des parcs et jardins



Rénovation du parvis de la mairie



La signalétique de la commune Nouvelle TALLOIRES-MONTMIN se met peu à peu en place.



FUITE D'EAU

C'est peut-être la dernière photo des magnifiques chaussures d'un de nos agents que vous verrez dans les NDTM.



Vous savez que la compétence de l'eau vient d'être transférée, à l'avenir c'est donc l'Agglomération du Grand Annecy qui colmatera les fuites.



Afin de ne plus voir ce genre de situation
RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT



ABRIS BUS :

Les dalles étaient prêtes à les recevoir, les scolaires impatientes de les utiliser ... Ils sont enfin arrivés à Perroix et au Villard. Coïncidence ? c'était quasiment en même temps que la neige que presque tout le monde attendait aussi avec impatience.

AUTRES TRAVAUX :

- Peinture au restaurant du col de la Forclaz qui reprendra le nom de « l'Alpage ».
- Taille des arbres
- Déneigement qui redémarre
- Soutien aux manifestations : Glagla race, APE



VIE LOCALE...ASSOCIATIONS...

En ce qui concerne cette rubrique, merci de noter que les informations transmises par les associations peuvent ne pas représenter la position de la municipalité. D'autre part, elles ne pourront être publiées qu'en fonction de la place disponible. La rédaction.

Association des Parents d'Elèves



L'APE de l'école de Talloires

Comme évoqué en novembre dernier, l'équipe pédagogique de l'école de Talloires a pour cette année encore d'ambitieux projets pour les enfants. Au delà du généreux sponsor de la Mairie, il appartient à l'APE de collecter les fonds complémentaires pour permettre à tous les enfants d'en bénéficier.

Un première action a eu lieu à l'occasion des fêtes de fin d'année et fut un succès. Nous remercions l'ensemble des parents bénévoles, commerçants partenaires et très nombreux participants aux commandes de sapins, tartiflette et autres ...
Merci d'être venus si nombreux !

Trois prochaines actions sont prévues :

- **Vendredi 10 mars à 16h30** : Goûter de carnaval à la sortie de l'école
- **Samedi 08 avril à 11h** : une course à pied familiale et ludique avec lots à gagner, possibilité de restauration sur place ou à emporter et présence du traileur Fabien Antolinos qui parrainera notre évènement.
- **Samedi 24 juin 17h** : fête de l'école à l'occasion de laquelle aura lieu la traditionnelle tombola.

Merci par avance aux commerçants de Talloires-Montmin et ses environs, aux bénévoles et aux participants pour leur actif soutien.

Bel hiver à tous !



L'équipe APE.

« MONTMIN EN FÊTE » de 2016 à 2017

Cet automne « Montmin en Fête » vous a proposé une cuisson de pain au four de La Perrière le samedi 1^{er} octobre, vous avez été nombreux à répondre « présent » en commandant du pain cuit au four à bois.

Le 17 décembre a eu lieu le Concert de Noël à l'église Saint Maurice de Montmin. Merci aux habitants de Talloires-Montmin qui sont venus y assister ainsi qu'aux membres du conseil municipal qui ont honoré la soirée de leur présence. C'est le groupe vocal et instrumental Terra Voce dirigé par Blandine Griot qui a animé la soirée avec un répertoire de chants du monde. Pour un

village comme Montmin qui compte chez ses habitants une vingtaine de nationalités d'origine, c'était parfait ! La soirée s'est terminée par la collation offerte par les Montminoises et « Montmin en Fête » : soupes, vin chaud, toasts, charcuteries, plats salés, fromages, desserts, fruits, tout a été fort apprécié. Merci aux membres de l'association et aux bénévoles Montminoises qui ont participé à l'organisation de cette fête.

Les 7 et 8 janvier, pour l'Épiphanie, nous avons fait cuire du pain (120) et des galettes des rois (60). Tout a été vendu, les acheteurs sont venus et quelquefois revenus pour avoir leur commande. La manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur en se souhaitant une bonne année, les uns, les autres. Malgré le froid les équipes bénévoles ces jours-là ont résisté aux virus hivernaux et ont travaillé avec dynamisme ! Merci à eux tous !

Les bénévoles de Talloires-Montmin étant engagés maintenant à la station de ski, « Montmin en Fête » organisera son Assemblée Générale en mars et définira alors son programme pour 2017.

Marie-Thérèse Debeaupuis, Présidente de « Montmin en Fête »



DES NOUVELLES DE LA COMPAGNIE DE THEATRE « NI CHIS NI MUS »



Après *Brasserie* de Koffi Kwahulé, la compagnie a le plaisir de vous présenter la nouvelle pièce qu'elle prépare pour l'automne 2017. Comme vous le savez, nous avons à cœur de promouvoir les œuvres d'auteurs contemporains, c'est pourquoi nous avons choisi cette année de monter *Les Vieux Os* d'Emmanuelle Destremau, une pièce de théâtre, insolite et poétique, qui fait entendre les voix des vieux, leurs rêves, mais aussi leur drôlerie et leur sens de la dérision. Pour monter cette pièce, la troupe a accueilli de nouveaux membres, elle est constituée désormais de 7 comédiens.

L'auteure, Emmanuelle Destremau, est aussi actrice, chanteuse et réalisatrice. Son œuvre *Les Violettes* a été finaliste du grand prix de littérature dramatique et a été adaptée au cinéma en 2009. Artiste associée au théâtre Am Stram Gram à Genève, elle est compositrice et chanteuse dans le spectacle de Fabrice Melquiot *SUZETTE*, créé en octobre 2016 à Genève puis en France. Elle a également été co-scénariste de deux films et a réalisé depuis 2001 une dizaine de documentaires de création pour la télévision : *Gaza les enfants du retour*, *Squ'arts*, *Hommes au Foyer* ... Chanteuse du groupe Ruppert Pupkin qu'elle a fondé, elle sort son premier album *RUN* en 2016.



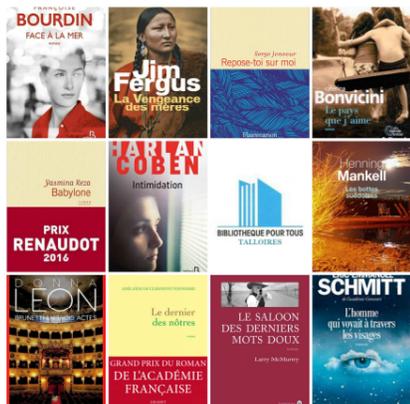
Cette artiste aimant créer dans tous les domaines, nous souhaitons organiser une semaine événement « Emmanuelle Destremau » lors des représentations des *Vieux Os*. Vous serez informés de l'avancée de ce projet dans le prochain numéro.

Nous remercions encore toutes les personnes – 170 au total !- qui sont venues assister à notre dernier spectacle *Brasserie* dont vous voyez quelques images ci-contre (© Joseph Mottura). Ce week-end théâtre s'est parfaitement déroulé grâce à la précieuse collaboration des acteurs de la vie locale, Ludovic, Nora, Pascale et Christian, merci !

Si certains d'entre vous sont intéressés, les répétitions sont ouvertes, dans le but de partager et faire évoluer notre spectacle. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour connaître nos horaires ou à consulter notre page Facebook.

Hélène Charmay, pour la Compagnie Ni Chis Ni Mus.

UNE BIBLIOTHEQUE POUR TOUS !



Meilleur vœux à nos lecteurs et bienvenue aux lecteurs de Montmin !
La BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS de Talloires, 27 rue André Theuriot (juste sous la mairie) est ouverte les lundis de 16h30 à 18h, les mercredis et samedis de 10h à 12h.

Un grand choix de romans policiers, romans détente, biographies, documentaires ainsi que les derniers prix littéraires sont disponibles à la bibliothèque. Mais aussi BD, romans jeunesse, mangas, images et contes pour les plus jeunes !

La cotisation annuelle est de 15 €, frais de prêt adulte: 1 € par livre.

Gratuité pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans. Cette année, la bibliothèque met à la disposition des personnes malvoyantes des livres en gros caractères, quelques

livres audio et propose la gratuité pour les personnes bénéficiaires de l'ADMR La Tournette Lac. N'hésitez pas à nous contacter au 06 73 92 77 41, par mail : cbpt.talloires@orange.fr ou sur notre page Facebook: Bibliothèque Pour Tous - Talloires.

Yoga à Talloires et à Montmin

YOGA DE L'ENERGIE à TALLOIRES

Les samedis à **TALLOIRES**

Les dates des prochains stages : 11 et 25 mars puis 8 avril, de 9h15 à 12h00

lieu : salle de motricité de l'école de Talloires

coût : 25 euros la matinée, 13 euros de 9h15 à 10h30 ou de 10h45 à 12h00

renseignements et inscriptions:

Claire Triby Bornet

04 50 60 67 91 ou

06 89 89 27 20

ct74210@gmail.com



Et Tous les Mardis matin à **MONTMIN**

Salomon Gore Tex MaXi-Race 2017



Le dernier week-end du mois de mai depuis 2011, vous avez déjà peut être croisé des centaines de coureurs, baskets au pied, petit sac sur le dos en train d'arpenter les sentiers de votre commune. « Que font-ils ? » vous demandez-vous. Un voisin averti vous répondra : « Mais c'est la MaXi Race ! Tu ne connais pas ? Un sacré défi cette course ! Faire le tour du lac d'Annecy par les chemins en un minimum de temps ! »

Pour cela, le départ a été donné pendant la nuit (1h30) au bord du lac sur la plage d'Albigny. Et depuis ils courent...les premiers coureurs arrivent sur la commune de Talloires-Montmin samedi vers 10h et les derniers passent au ravitaillement de Menthon Saint Bernard dimanche à 4h du matin.

« Mais ce ne sont que des pros qui peuvent faire cela ? »

Il y a des pros en effet car cette course a été la course des Championnats du Monde en 2015. Mais pas que. Plusieurs distances de courses permettent à chacun de trouver son plaisir : 110km, 83km, 42km, 15km, 4km avec différentes formules : solo, relais avec les copains ou avec bivouac au milieu.

Au total ce sont plus de 6 000 sportifs français et internationaux de 3 ans à 75 ans qui viennent se dépasser ensemble.

« Ca a l'air d'être une chouette fête ! »

« Ah ça oui, moi j'y participe en tant que bénévole depuis plusieurs années avec Judy, Serge et Jean-Antoine sur Montmin, et chaque année je me régale ! Si tu veux, viens avec nous, tu ne le regretteras pas ! »

En effet on peut vivre de l'intérieur l'aventure MaXi-Race sans être un grand sportif. Plusieurs missions sont proposées aux bénévoles suivant leurs souhaits et souvent ils le font entre amis ou en famille. Dominique s'occupe du ravitaillement de Doussard, Juliette s'occupe du ravitaillement de Menthon Saint Bernard et entre les deux Judy et Serge avec une p'tite équipe dynamique s'occupent du parcours : col de la Forclaz, la Côte, Pré Vérel, Col de l'Aulp, Col des Nantets...

« Ok, je regarde mon calendrier...27 et 28 mai...pont de l'ascension, fête des mères...je suis dispo ! C'est parti pour la MaXi ! Au fait, comment je m'inscris ? ».

Par internet, c'est le plus simple. Il faut se rendre sur le site www.maxi-race.org et cliquer sur l'onglet Bénévoles en haut à droite (à côté des drapeaux).

Sinon il y a toujours le numéro de téléphone de Céline pour répondre à toutes les questions des bénévoles : 06 75 75 67 04.

« Inscription faite ! Je coche la date sur mon calendrier... ».

Avant le grand jour, une p'tite réunion d'information sera faite sur Montmin en soirée mi-mai (d'autres ont lieu à Annecy le Vieux), ce qui permet de recevoir la tenue organisateur et d'avoir toutes les consignes pour être prêt le jour J.

UN GRAND MERCI A TOUS LES MONTMINOIS QUI FONT VIVRE DE BELLE MANIERE CETTE COURSE SUR LEUR COMMUNE, UN DES PASSAGES PREFERES DES COUREURS !



**ADEPT et AMEP :
des propositions concrètes pour
répondre aux défis de demain**

Après une année 2016 riche en propositions et actions, après avoir alimenté le débat public sur des thèmes qui nous semblaient importants pour la renommée de notre commune (destruction de la ruine de Balmettes, déplacement du relais TV de Saint-Germain, aménagement du col de la Forclaz, préservation de la végétation, etc.) nous poursuivons nos travaux en cette nouvelle année afin de faire entendre nos propositions et chercher à atteindre l'objectif que nos associations respectives se sont fixées depuis leur création : préserver l'environnement, le patrimoine et la beauté de Talloires-Montmin.

Un exemple d'actualité : la pollution

Le mois de décembre 2016 et le début de l'année 2017 ont été marqués par un épisode de pollution atmosphérique sans précédent pour le département de la Haute-Savoie. Localement, l'absence de pluie et de vent dans un épisode anti-cyclonique a « scotché » une nappe de microparticules nocives sur le bassin annécien pendant plusieurs semaines ; phénomène renforcé par l'inversion de températures froides et facilement reconnaissable entre les points hauts et bas du territoire de Talloires-Montmin.

Les causes de cet épisode sont connues : incinérateurs de déchets, intense transit routier, chauffage au bois en foyer ouvert, brûlages illégaux. Le relief typique de notre région concentre ces fumées entre les montagnes, un couvercle de pollution se forme alors.

Que pouvons-nous faire ?

Chacun peut, fort simplement, apporter sa contribution en jetant mieux : le tri sélectif, le compostage sont à la portée de tous : maisons individuelles, habitat collectif, professionnels. Deux déchetteries (Faverges et Menthon-Saint-Bernard) accueillent tout ce dont on ne sait



plus quoi faire. Des structures associatives peuvent mettre en valeur, réparer, revendre les objets hors d'usage.

Rappelons que l'incinération et autres brûlages de toutes sortes qui perdurent dans les habitudes locales (déchets « verts », fumiers, cartons, cagettes, déchets de chantiers) sont des pratiques d'un autre âge, hyper polluantes et largement interdites par un arrêté préfectoral et le règlement sanitaire départemental.

Alors, donnons tous l'exemple. Évitions ces actes d'incivilité comme celui de la photo ci-dessous !



Vue du lac depuis le col de la Forclaz.

Rejoignez-nous en 2017 !

Afin de poursuivre leurs actions, l'ADEPT et l'AMEP ont besoin de votre soutien ! En effet, la force et l'originalité de ces 2 associations reposent sur leur capacité à relayer la voix de la société civile, votre voix, auprès des élus avec lesquels elles souhaitent continuer à travailler régulièrement.

En 2017, la gestion de la mobilité, le traitement des déchets, l'adaptation de nos ressources touristiques (patrimoine et environnement), la qualité de l'architecture, la maîtrise de l'urbanisation et, plus globalement, la mise en valeur de notre patrimoine bâti historique et la sauvegarde des paysages encore préservés, gages de poursuite du développement économique de notre commune, seront au cœur de nos travaux.

Pour faire de telle sorte que Talloires-Montmin puisse conserver longtemps encore sa renommée et sa si attractive beauté, rejoignez-nous pour vous faire entendre !

Nous avons besoin de vous pour défendre, diffuser et faire partager ces idées. Talloiriens et Montminois, téléchargez le bulletin d'adhésion de nos associations respectives ou contactez-nous.

<http://adeptalloires.blogspot.fr/2016/03/vous-partagez-nos-prises-de-position.html>

http://www.montminnews.com/uploads/1/6/5/3/16537484/2016_amep_membership.pdf

CEREMONIES du 11 NOVEMBRE 2016

Le 11 novembre 1918, l'armistice mettait fin au conflit le plus meurtrier de notre histoire. Il doit rester à tout jamais gravé dans notre mémoire.

« La Grande Guerre » comme on l'appelle, inscrivait, après 4 années de violents combats, le mot « Fin »

98 années se sont écoulées et les Talloirois, à l'appel de la Municipalité et l'Amicale des Anciens Combattants, n'ont pas oublié. Ils sont venus nombreux.

A Saint-Germain

Dépôt de gerbe suivi de l'appel aux morts devant le monument. Au cimetière, fleurissement des tombes du Souvenir Français.

A Talloires

Cette année l'office religieux est célébré en l'église de Menthon Saint-Bernard.

Au monument aux morts, sont présents : Mme Evelyn Duret, adjointe au maire de Talloires, l'adjutant Lanaud de la gendarmerie de Faverges, un détachement des pompiers de Talloires avec son porte-drapeau, M. François de Conigliano, président des anciens combattants de Talloires, les membres de l'amicale avec leur porte-drapeau, les enfants de l'école et leurs enseignantes et les habitants de Talloires et de Montmin.

Dépôt de gerbe

Avec le concours de deux écoliers appel des Talloirois « Morts pour la France »

Sonnerie aux morts, suivie d'une minute de silence

Lecture par Mme Duret du message du ministre délégué auprès du ministre de la défense.

Les enfants entonnent la Marseillaise

Au cimetière

Quatre écoliers déposent une rose blanche sur les 4 tombes du carré militaire, les drapeaux s'inclinent, minute de silence.

Au square Astier

Dépôt de gerbe au pied de la stèle, sonnerie aux morts, minute de recueillement

Lecture par le président de l'amicale de la lettre du président de l'Union Nationale des Combattants nous rappelant que cette année 2016 se célébrait le 100^{ème} anniversaire de la « bataille de Verdun », terrible bataille de 300 jours et 300 nuits d'héroïsme dans un esprit de sacrifice absolu. L'armée française y perdra 163000 hommes, l'armée allemande 143000.

Les enfants des écoles récitent à plusieurs voix un poème d'Arthur Rimbaud « Le dormeur du Val » et une nouvelle fois chantent la Marseillaise.

Ils sont longuement et chaleureusement applaudis.

Mme Duret et M. de Conigliano remercient les enfants des écoles, les enseignantes et tous ceux et celles qui par leur présence ont prouvé que l'on n'oubliait pas.

Mme l'adjointe au maire convie toute l'assistance à un vin d'honneur offert par la municipalité dans les locaux de l'école.



REPAS du 11 NOVEMBRE 2016



Médaille d'or à Jean-Paul Poirier (secrétaire)

L'apéritif est servi au bar suivi du repas, le tout dans une ambiance conviviale de camaraderie.

L'Amicale a invité les Anciens Combattants et les veuves d'Anciens Combattants à un déjeuner au restaurant « Les Grillons ». Une trentaine de personnes étaient présentes. Etaient aussi invités à ce repas Mme Duret maire adjointe, deux conseillers municipaux Mme Vautrin et M. Lafleur, l'adjutant Lanaud, représentant la gendarmerie de Faverges et M. Bise, correspondant du Dauphiné Libéré.

Dans son discours de bienvenue, M. de Conigliano remercie l'assistance d'avoir répondu à l'invitation de l'amicale, il remercie aussi de leur présence Mme Vuillermet invitée par un membre de l'Amicale et M. et Mme Holenstein gendre et fille de M. Mermet ancien combattant.

Sa pensée va vers deux anciens combattants de 39/45 disparus cette année : MM. Léon Jorioz et Robert Bourcart.

Il présente le projet d'escapade pour le mois de décembre : visite d'une fromagerie, déjeuner-croisière au saut du Doubs et visite de l'abbaye de Montbenoît.

Puis il a la satisfaction et l'honneur de remettre 3 médailles du Djebel :

Médaille de bronze à Gérard Péron (ancien porte-drapeau)

Médaille d'argent à Raymond Portier (vice-président)

Le 5 décembre sortie en Franche-Comté : une trentaine de personnes



But du déplacement : visite d'une fromagerie à Morteau, croisière et déjeuner sur le Doubs puis découverte de l'abbaye de Montbenoît.

La veille du départ, l'agence de tourisme nous apprend que la croisière ne peut se réaliser le Doubs étant gelé. D'où modification de programme à la dernière minute. La croisière est remplacée par la visite du musée de l'horlogerie à Morteau, situé dans le château Pertuisier. Il abrite principalement des collections d'outils et de machines qui furent utilisées en horlogerie, ainsi que des collections de montres, d'horloges et de pendules.

Excellent déjeuner à bord du bateau qui resté à quai.

L'après-midi visite de l'abbaye de Montbenoît, cloître des XIIe et XVe ou l'art roman cohabite avec l'art gothique.

Retour à Talloires, arrivée vers 20 heures.

CERCLE NAUTIQUE DE TALLOIRES

Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2016 en présence de Monsieur le Maire de Talloires-Montmin, de Madame Bouvier maire-adjointe chargée du scolaire et du périscolaire et de Monsieur Lolli Président du comité départemental de l'aviron 74, le Cercle Nautique de Talloires a validé son nouveau comité et surtout a le plaisir de vous présenter sa nouvelle Présidente : Isabelle Berthet C'est une association à laquelle elle est particulièrement attachée, elle a déjà occupé cette fonction au CNT. Elle est revenue pleine d'enthousiasme comme trésorière lors des 3 dernières saisons. D'ailleurs lors de cette assemblée générale après les récompenses faites à l'ensemble des rameurs et rameuses présents lors des différents championnats, c'est au tour de Didier Lolli associé à notre maire de remettre la médaille de bronze de jeunesse et sports et de la vie associative à Isabelle Berthet pour son action et son investissement dans le sport qu'elle affectionne tout particulièrement.

Son premier comité du 11 Janvier .a permis de définir les objectifs pour 2017

- 1) Participer à l'offre touristique de la commune de Talloires – Montmin.
- 2) Offrir une pratique diversifiée sur la commune (aviron-voile-kayak-paddle)

3) Permettre une pratique de l'aviron

*Pour les enfants de l'école dans le cadre scolaire mercredi matin ou périscolaire jeudi après-midi).

*Pour les loisirs le mercredi et jeudi matin avec l'encadrement d'un bénévole : Franck Nouvellet et en autonomie pour les rameurs confirmés samedi, dimanche.

*Pour les jeunes voulant pratiquer la compétition, maintenir le niveau actuel nous avons été classé deuxième club du lac en 2016, les dirigeants ont la volonté de poursuivre la politique sportive engagée.

Une action particulière visant le recrutement de jeunes rameurs doit être étudié lors de cette année 2017.

-4) Permettre une pratique de la voile en été par des stages ou par la location. Eté 2016 le CNT travaillé sur une meilleur visibilité sur le site de la plage , l'organisation sera maintenue et améliorée en 2017.

A ce jour le Cercle Nautique recrute deux personnes : un brevet d'état voile pour la saison de mi-Juin à mi-Septembre et un brevet d'état voile/ou aviron pour le remplacement d'Emmanuelle à partir de mi-avril jusqu'au 31 Août. Prendre contact avec la Présidente ou envoyer un mail à cntalloires@gmail.com

Retour à notre activité phare de ce début d'hiver :

- 13 Novembre : Tête de rivière Zone Sud-Est- Nord à Belley
- 3 Décembre : Test ergo au club pour les juniors et seniors
- 4 décembre : Test ergo pour les minimes cadettes à Evian
- 15 Janvier : parcours sportif pour les benjamins minimes à Sevrier

A venir

- 11 Février :Test ergo au club
- 5 Mars : Tête de rivière d'Annecy
- 12 Mars : Tête de rivière à Marignane pour les juniors seniors
- 24 Mars : Championnats de ligue Aiguebelette pour les cadettes
- 25 Mars : Coupe Auvergne-Rhône-Alpes à Aiguebelette
- 1 et 2 Avril : Championnats de zones à Aiguebelette

Le comité du CNT

Bureau : **Présidente :** Isabelle Berthet **Présidents d'honneur :** Claudy Jacquier-Jean Luc Bergeret-René Sarda **Vice-Président secteur voile :** Didier Sarda **Vice-président secteur aviron :** Franck Nouvellet **Secrétaire :** Evelyne Bergeret, **Trésorier :** Alain Didry, **membres actifs :** Véronique Gueunier, Quentin Bignardi, Célia Bergeret-Foulon, Sandrine Valette, Tristan Béard, Laurence Puybaraud ,Edith Da Silva et Alice Pauly.



MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES 2017

01 mai

BROCANTE et Vide-Grenier des bords du lac



21e édition de la brocante/vidé-grenier avec plus de 100 exposants dans les rues du village, qui attire des milliers de chineurs de tous horizons.

Talloires se transforme en brocante géante à chaque 1er mai, tradition désormais bien ancrée dans le panorama des événements du printemps talloirien.

Chacun peut débarrer son capharnaüm et les brocanteurs professionnels exposer leurs belles pièces.

Cette manifestation est organisée par l'association « La Glisse Berthollet » au profit de la jeunesse et des enfants de la communauté de communes de La Tournette.

10 février au 23 mars

EXPOSITION A L'ABBAYE DE TALLOIRES

Peinture de Guy Jay



Du 27 au 28 mai

FETE DU LIVRE DE TALLOIRES

7e édition d'un rendez-vous littéraire exceptionnel



Des auteurs de renom à Talloires viennent à la rencontre de leurs lecteurs pour des séances de dédicaces et des conférences - débats animés par une dizaine de journalistes littéraires.

2 chapiteaux de 450 places sur la plage de Talloires pour accueillir de nombreuses conférences.

Espace librairie. Entrée et parking gratuits.

Les auteurs présents en 2016 :

Guy Bedos - Marie Nimier- Colombe Pringle - Jean-Michel Ribes - Maryse Wolinski - Michel Drucker - Maureen Dor - Michel Field- Julie de Lestrangle - Bernard Pivot- Jean-Marie Gourio - Didier van Cauwelaert - Isabelle Alonso - Loulou Robert - Yann Queffélec - Charles Pépin - Alexandre Lacroix- Emmanuel Grand - Camille de Peretti - Guillaume Musso - Judith Perrignon - Alexandre Duyck - Anne Gosciny- Antoine de Meaux

PROGRAMMATION 2017 EN COURS

25 mai : Challenge du jeune rameur

38^{ème} édition de cette régatée organisée par le Cercle Nautique de Talloires, qui accueille chaque année près de 240 jeunes et une dizaine de clubs de Savoie et Haute-Savoie sur la plage de Talloires.

Buvette sur la plage de Talloires



Du 3 au 5 juin : BORNES TO FLY



Le Bornes To Fly est une course combinant parapente et randonnée, dans la lignée de la célèbre X-Alpes. Les pilotes évoluent sur un parcours de trois jours ponctué par deux bivouacs en pleine nature. Le parcours (de 100 à 250 km), sera choisi par le Directeur d'Epreuve pour s'adapter aux conditions météo. Il emmènera les pilotes à travers les plus beaux panoramas de Haute Savoie. Une seule certitude, ils partiront à pied de la magnifique plage de Talloires (sur les bords du lac d'Annecy) pour y revenir 3 jours plus tard.

Chaque participant avancera, avec ses qualités physiques et techniques ou simplement au gré de ses envies.

Vous voulez du sport et de l'aventure, le Bornes To Fly a été créé pour ça !



Du 22 juillet au 06 août : EXPOSITION L'ART RIVE DROITE Peintures et sculptures

Exposition de peintures et de sculptures des artistes de l'Association "L'Art Rive Droite".

Aimef, Marc Retsin, Catherine Grammont, Chris Chambet-Vaglio, Georges Sprüngli, Syvie Haton, Carole Andre-Bertrand, Cécile Lemaitre

MANIFESTATIONS

Une GlaGla Race qui a tenu toutes ses promesses !



Avec des conditions atypiques et 345 inscrits de 12 pays, la GlaGla Race s'affiche comme un rendez-vous international de premier plan.

-4°C au moment du départ des courses du matin... 0°C au plus chaud de la journée tout ça sur un lac à 5°C. Le village de Talloires habituellement en sommeil en janvier est devenu samedi 21 janvier, l'endroit où il fallait être quand on est fan de Stand Up Paddle. Venu de toute la France (de la Corse, au finistère en passant par l'Alsace, le Pays Basque et les Hauts de France), d'Italie, Espagne, Suisse, Autriche, Slovénie, Grande Bretagne, Allemagne, Belgique mais aussi Algérie, Afrique du Sud et Australie !

Sur la longue distance, épreuve principale dotée de 3500€ de prise money, Martin Letourneur le challenger breton, l'emporte chez les hommes au finish avec à peine 20 cm d'avance sur le favori l'italien Leonard Nika (il figure dans le top 12 mondial). Matthieu Chauvel fini 3e à 8 secondes ! Chez les femmes sans surprise, Olivia Piana, double vice-championne du monde s'impose loin devant Mélanie Lafenêtre espoir français du Stand

Up Paddle.

Le beau soleil arrivé en même temps que les premiers a permis aux concurrents de se restaurer dans une ambiance très agréable pendant que, en première mondiale, une course de Dragon (nouveau format de stand up paddle à 4) était organisée.

L'après-midi, nouveau temps fort avec la Technical Race, épreuve spectaculaire avec un passage à terre et 3 tours, soit 15 bouées à franchir ! A nouveau la lutte fut acharnée entre Martin Letourneur, Leonard Nika et Matthieu Chauvel. Au final Leonard l'emporte à la faveur d'une meilleure gestion du dernier passage à terre. Il termine 2 secondes devant Martin Letourneur et 4 secondes devant Matthieu Chauvel ! Chez les femmes, Mélanie Lafenêtre l'emporte devant Inès Blatge.

Pour clore en beauté la journée une soirée était organisée sous le chapiteau de 280m2 installé pour l'occasion, animée par Radio Meuh, célèbre web radio des montagnes toutes proches de la Clusaz.

Les organisateurs avaient même prévu une journée au ski au Grand Bornand le lendemain ! Martin Letourneur fan de snowboard avait même prévu d'y rester 3 jours histoire de profiter de ce joli coin des Alpes !

Prize Money

(Basé sur le temps scratch de la longue distance)

Femmes

1. Olivia Piana 800€
2. Mélanie Lafenêtre 400€
3. Marie-Elphège Julienne 200€
4. Inès Blatge 100€
5. Sigrid Baumgartner 50€

Hommes

1. Martin Letourneur 800€
2. Nika Leonard 400€
3. Matthieu Chauvel 200€
4. Jost Zakrajsek 100€
5. Niko Schenk 50€

Hommes SUP gonflable

1. Vincent Verhoeven 200€

Femmes SUP gonflable

1. Tania Ecker

Club

2. Ocean Normandie

Short Distance / Courte Distance (5.5 km)

Femmes SUP rigide

1. Barbara Grollimund (France)
2. Catherine Zalts (Suisse)
3. Sandrine Genet (France)

Femmes SUP gonflable

1. Marie Theraulaz (Switzerland / Suisse)
2. Jocelyne Dinten (Switzerland / Suisse)
3. Mathilde Roche Louvard

Hommes SUP rigide

1. Laurent Guyout (France)
2. Philippe Bienz (Switzerland / Suisse)
3. Olivier Ruedin (Switzerland / Suisse)

hommes SUP gonflable

1. Ronan Apprion
2. Adrien Chereau
3. Bryan Bachelard

Junior homme

1. Anthonin Lebeau
2. Jean Godin
3. Nicolas Morelle

Junior femme

1. Axelle Maire

Les Podiums

Long Distance / Longue Distance : 13 km

Hommes 14' rigides et Gonflables

1. Martin Letourneur (France)
2. Nika Leonard (Italy)
3. Matthieu Chauvel (France)

Hommes 12'6 Gonflables

1. Wolfgang Guetg (Switzerland / Suisse)
2. William Brasseur
3. Gilles Mathieu

Hommes 12'6 rigides

1. Yanis Maire (France)
2. Leandro Cruz (Brazil / Brésil)
3. Ugo Clay (France)

Femmes 14' rigide et gonflable

1. Olivia Piana (France)
2. Sigrid Baumgartner (Austria)
3. Edith Teulade (France)

Femme 12'6 rigide

1. Mélanie Lafenêtre (France)
2. Marie-Elphège Julienne (France)
3. Inès Blatge (France)

Femme 12'6 gonflable

1. Sophie Leven (France)
2. Helen Percival (UK)

Junior homme

1. Samuel Carbillet (France)
2. Ugo Clay (France)
3. Tomaso Popinella (Italy / Italie)

Junior femme

1. Mélanie Lafenêtre
2. Inès Blatge
3. Lylou Haettel

Unlimited

1. Sébastien Le Meaux
2. Patrice Remoiville
3. Laurent Chenivresse

Technical race Femmes scratch

1. Mélanie Lefenêtre
2. Inès Blatge
3. Marie-Elphège Julienne

Hommes scratch

1. Leonard Nika (Italy / Italie)
2. Martin Letourneur (France)
3. Matthieu Chauvel (France)

Dragon race

1. Appriou/Billant/Le Meaux/Apo
2. Redouin/Mouren/Valentin/Lolo
3. Marie elizabeth/Musso/Pierreuse/Hammiche
4. Ulrich/Tomasso/Charat/Guegne





Ifadep Institut de l'orientation par la motivation

En tant que directrice d'Ifadep, je tenais à vous présenter le premier institut de l'orientation par la Motivation. Cet Institut s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent être accompagnés et guidés dans la construction de leur projet d'études ou projet professionnel. Cet institut cherche à mieux positionner les jeunes dans leurs choix d'orientation dans un contexte social et parental, évolutif. Il a aussi pour but de souligner l'importance des pistes d'action proposées par un accompagnement « complémentaire » pour mieux répondre aux besoins exprimés. (jeunes et adultes). Nous croyons dans la continuité de notre engagement en offrant

des débouchés concrets ainsi que de nouveaux horizons.

Ainsi, c'est avec encore plus de force que, Vous public, Vous professionnels, Vous parents, serez le coeur de nos réflexions, parce que les sujets partiront de vos préoccupations.

Nous existons depuis le 14 octobre 2014, nous sommes installés dans la commune de Talloires-Montmin sur la route du Col de Bluffy et force est de constater que nous répondons présents à tous ceux qui souhaitent se bâtir un contrat de confiance pour mieux s'installer dans leur avenir.

Face à un environnement de plus en plus complexe et en tant qu'acteurs de l'Orientation nous engageons notre enseignement, notre volonté, notre équipe et notre force dans l'éducation des jeunes et l'accompagnement des adultes; nous Construisons un parcours personnalisé grâce à notre écoute et notre soutien.

En nous appuyant sur notre expérience avec une équipe d'Enseignants, de Thérapeutes et de Consultants connaissant le monde de l'entreprise, nous consacrons du temps pour permettre à chacun de « grandir » ;

Face au décrochage scolaire nous devons réagir ! Le rôle éducatif de Tous doit se réaffirmer! Face au contexte de crise économique actuel, avec un marché du travail extrêmement compétitif et difficile, le monde de l'entreprise doit tout mettre en œuvre pour relever le défi de la réussite grâce à la Motivation.

Sabina Lagatta (Fondatrice)

A votre disposition sur ifadep.motivation@gmail.com ou au 06 81 34 18 70.

VIE LOCALE...A L'HONNEUR...

« Talloires-Montmin, un territoire d'exception »

Sur les hauteurs de la commune, dans le hameau du Chef-Lieu, une nouvelle activité artisanale a vu le jour : la fabrication de skis en bois.

Romain Maniglier est l'auteur de cette production ; il crée une trentaine de paires de skis dans la saison, avec design sur mesure en marqueterie.

Le nom de cet atelier « Amon Davà » vient d'une expression du patois savoyard : littéralement cela veut dire « en haut - en bas » ou « amont - aval ».

Les bergers à l'estive l'utilisaient pour décrire leur journée à courir après leur troupeau.

Il faut bien reconnaître qu'en ski on ne fait aussi que monter et descendre !

Un peu de technique :

La construction de ce type de ski nécessite l'utilisation d'un bon bois afin de faire son « âme », son noyau. Le choix s'est porté sur le frêne car il possède d'excellentes propriétés de flexion, sans pour autant être cassant.

Ce n'est pas un hasard si nos ancêtres s'en servaient déjà pour faire leurs manches de hache.

Ce noyau de frêne est ensuite allié avec des fibres de verre, de lin ou de carbone qui améliorent les performances du ski.

On y rajoute enfin de la semelle, des carres, un revêtement de design, des fixations et le tour est joué !

Un vrai choix :

Là-haut, si vous vous baladez dans l'atelier de Romain, vous trouverez de tout : du ski de poudreuse, de piste, de slalom, pour débutant, polyvalent ou de randonnée ... et pour cause ils ont tous fait leurs preuves et sont des bijoux de performance, chacun dans leur domaine.

Vous pourrez choisir votre taille, votre modèle, votre marqueterie personnalisée, mieux encore prendre le temps de discuter avec le maître des lieux et peut-être repartir avec une paire et l'essayer pendant une journée. Vous avez aussi la possibilité d'en tester en vous adressant dans quelques magasins dont la liste figure sur le site internet.

Un juste prix :

A notre jeune entrepreneur, il faut presque une semaine pour fabriquer une paire de skis.

Le coût : un peu plus de 1000€, ce n'est pas rien mais c'est le prix de l'artisanat, celui de chez nous, celui qui fait durer les choses.

Vos skis sont usés ? Ramenez-les pour une remise à neuf et vous êtes repartis pour quelques années.

Et c'est sans compter sur la particularité Amon Davà : il n'y a pas de fabrication en série ... vous venez avec un dessin, une idée, une photo, le revêtement de vos skis en fines feuilles de bois sera unique, personnalisé.



Romain c'est plus que le contact direct avec le fabricant : il saura recevoir vos doléances si vous n'êtes pas satisfait, il saura aussi partager une bonne bière ou une tasse de thé si ça va bien.

AMON DAVA - www.amondava.com
Romain MANIGLIER +33 (0)6.78.29.08.95

Jules BOUYERUn champion à suivre....

BOUYER Jules, natif d'Annecy actuellement en classe de 3^{ème} en horaire aménagé. Il pratique 18 heures d'entraînement par semaine du lundi au vendredi à la piscine ou il est licencié (3 à 4 heures par jour), a intégré l'équipe de France junior depuis 1 saison.

Actuellement sponsorisé par Aréna France pour son équipement piscine, Jules pratique le plongeon depuis l'âge de 6 ans. Il a obtenu ses premiers titres de champion de France à l'âge de 11 ans en 3 m et 5 m.

Il a connu un grave accident de ski en 2013 qui l'a tenu éloigné des bassins pendant 19 mois de février 2013 à septembre 2015.

Il est redevenu vice-champion de France 6 mois après son retour à l'entraînement, sa hauteur favorite en compétition est le 3 m.



Palmarès Minimes SAISON 2016

- **double champion de France hiver**, hauteur 1 m et 3 m
 - **double champion de France été**, hauteur 1 m et 3 m
 - **tournois des 7 nations a Edimbourg (Ecosse) qualificatif pour les championnats d'Europe Junior**
 - ✓ 5^{ème} au 1 m
 - ✓ 6^{ème} au 3 m
 - points qualificatifs pour le championnat d'Europe
 - **meeting international de Dresde (Allemagne) : qualificatif pour les championnats d'Europe Junior**
 - ✓ 9^{ème} au 1 m
 - ✓ 10^{ème} au 3 m
 - points qualificatifs pour le championnat d'Europe
 - **championnat d'Europe a Rijeka (Croatie) (1^{ère} participation)**
9^{ème} au 3 m : avec un total de points suffisants pour se qualifier pour les championnats du monde
 - **Coupe de la méditerranée (COMEN) a Bolzano (Italie) (1^{ère} participation)**
 - ✓ 1^{er} au 1 m
 - ✓ 7^{ème} au 3 m
 - **Championnat du monde junior à Kazan (Russie) (1^{ère} participation)**
 - ✓ 22^{ème} au 1 m (sur 27 participants)
 - ✓ 19^{ème} au 3 m (sur 32 participants)
- qualification pour la finale pour les 12 premiers : Jules non qualifié pour les 2 finales



AGENDA Février-Mars -Avril 2017



CONSEIL MUNICIPAL
Le 4^{ème} lundi du mois
Sous réserves de modification

CINEMA
A TALLOIRES : TOUS LES MARDIS
séance à 20h30
A MONTMIN : UNE FOIS / MOIS

TOUS LES MERCREDIS MATIN
RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

CINEMA

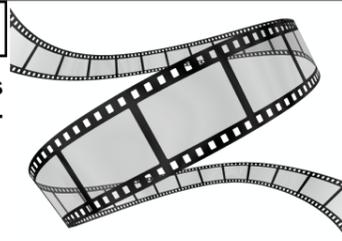
MONTMIN

Les projections ont lieu tous les derniers samedis du mois en dehors des fêtes nationales et grands ponts, pour une question de disponibilité du projectionniste

Attention : les horaires des projections sont en fonction de la saison.

Novembre à Mars : 18h

La séance démarre à l'heure



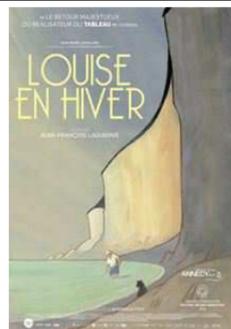
TALLOIRES



Mardi 7 février
20h30
Baccalauréat



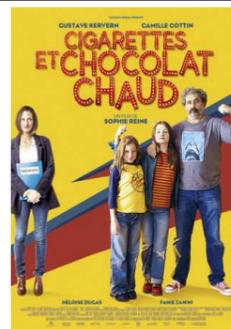
Mardi 14 février
20h30
Manchester by the sea



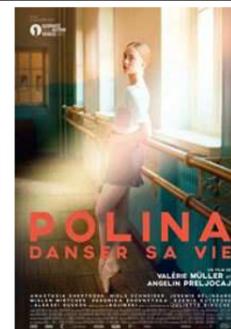
Mardi 21 février
18h00
Louise en hiver



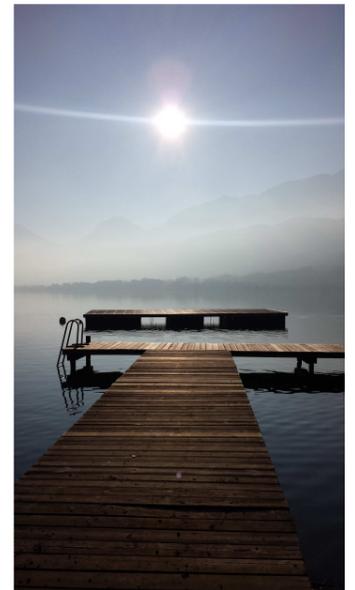
Mardi 21 février
20h30
Fais de beaux rêves (VO)



Vendredi 24 février
20h30
Cigarettes et chocolat chaud



Mardi 28 février
20h30
Polina, Danser sa vie



INFORMATIONS UTILES

ARRÊT DE BUS DES GRANGES



Un nouvel abri bus a été installé aux Granges pour les usagers des lignes régulières et les élèves scolarisés sur Anancy.



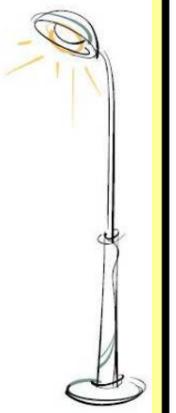
Les enfants de l'école de Talloires et les élèves scolarisés sur Thônes continuent d'utiliser l'ancien abri.



ECLAIRAGE PUBLIC

En cas de panne d'éclairage public merci de contacter la mairie au 04 50 66 76 54 et de nous communiquer le numéro du lampadaire (inscrit sur chaque poteau).

Sachez que dans les prochains mois, un programme de travaux neuf (remplacement lampadaire muni de ballon fluo) va débuter. Les pannes relatives à ces ballons seront donc traitées par leur remplacement. Merci de votre compréhension.



Une question ?

Le **GRAND ANNECY** à votre écoute : **04 50 63 48 48**
46 avenue des îles à Anancy
www.grandannecy.fr adresse
mail : Agglo@grandannecy.fr

Une nouvelle agglomération
GRAND ANNECY PRATIQUE



Annuaire des services

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accueil : **04 50 63 49 05**
- Office de tourisme : **04 50 45 00 33**
- Parcs d'activités : **04 50 63 49 06**
- Accompagnement des entrepreneurs : **04 50 52 18 43**
- Taxe de séjour : **04 56 49 40 30**

MOBILITÉ

- Accueil : **04 50 63 49 77**
- Transports scolaires : inscriptions et délivrances de cartes pour les élèves dans les 3 relais de proximité et à l'espace Sibra.
- Sibra : **04 50 10 04 04**
- Véloncy : **04 50 51 38 90**

EAU POTABLE

- Accueil - abonnement - facturation : **04 50 33 89 30**
- Devis-travaux : **04 50 33 89 33**
- Urgences 24H/24 : **04 50 33 89 89**

VALORISATION DES DÉCHETS

- Numéro unique : **04 50 33 02 12**
- Prochainement dans vos boîtes aux lettres, le calendrier des déchets avec toutes les infos pratiques sur les services proposés.

PERSONNES ÂGÉES

- Numéro unique : **04 50 63 48 00**
- Inscription en maison de retraite en un seul clic sur : www.trajectoire.sante-ra.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Accueil : **04 50 63 48 74**

SITE INTERNET



Actuellement en cours de construction, notre nouveau site internet, plus complet et plus clair, verra le jour dans les prochaines semaines. Il présentera aussi de nouvelles fonctionnalités, pour être encore plus proche de vos préoccupations.

Compensation Genevoise

Afin de bénéficier de la compensation genevoise (environ 1 000 € par personne), nous demandons de bien vouloir transmettre à la mairie, commune@talloires.fr, aux :

1. **Frontaliers**, une copie de leur livret pour étranger,
2. **Binationaux**, une copie de leur pièce d'identité et les nom et adresse de leur employeur.

